

## Edito

**Les faits sont là, l'enveloppe consacrée par l'AFSCA à la surveillance des maladies réglementées en Wallonie a été réduite de 20% en 2015.**

Elle diminuera encore de 2%, chaque année pendant 5 ans. Les restrictions budgétaires imposées par les Autorités n'ont donc pas non plus épargné la santé animale! Même si les services de surveillance de base sont sauvés pour 2015 grâce à une intervention du Fonds sanitaire, nous sommes inquiets car outre l'aspect budgétaire, nous craignons que ces restrictions soient le prétexte à un désengagement des Autorités vis à vis de la santé animale qui ne semble plus intéresser grand monde, en dehors du secteur lui-même (et encore!)?

Nous voilà donc de plus en plus livrés à nous mêmes! Cependant, ceci ne résonne pas tout à fait comme une fatalité, car nous nous y attendions en partie. Depuis plusieurs années déjà, nous œuvrons à la mise en place d'outils efficaces de surveillance et de gestion de la santé animale (Protocole Avortement, kit achat,...). Ces outils sont basés sur la solidarité collective du secteur. En gros, chaque action individuelle enrichit notre base de données d'informations sanitaires au profit de la collectivité. Chaque éleveur, comme chaque vétérinaire pourra ainsi comparer sa propre situation sanitaire, à celle de l'ensemble des exploitations ou des pratiques de la région.

Certains indicateurs ont ainsi déjà fait leur apparition dans CERISE et un système de consultation via SMS a été développé. D'autres éléments devraient encore être mis à votre disposition dans le courant de l'année.

Nous fondons également beaucoup d'espoir dans l'extension du réseau de fermes de veille sanitaire mis en place dans le Hainaut avec l'aide du Député Moortgat. Nous pensons que ce type de réseau constituera une des pierres angulaires du futur système de surveillance sanitaire wallon. Nous appelons de tous nos vœux, tous les décideurs à investir dans ce projet.

Pour réussir ce défi et tous les autres, nous aurons besoin de consolider notre action collective de défense sanitaire, au travers des actions financières menées entre-autres par ARSIA+. Le mois prochain, vous serez sollicités comme chaque année, pour cotiser à notre mutuelle. Votre adhésion massive renforcera notre action.

## Je n'ai pas reçu tous mes passeports en même temps, pourquoi?



**Même si vous envoyez les biopsies d'oreille et les déclarations de naissance de plusieurs veaux le même jour, vous pourriez recevoir leur passeport à un ou deux jours d'intervalle!**

### Pourquoi ce décalage?

L'enregistrement des déclarations de naissance se fait rapidement par le personnel de l'ARSIA ou encore instantanément quand vous l'encodez dans CERISE. Une fois à l'ARSIA, les échantillons du jour sont quant à eux, tous rassemblés pour être analysés (comme chaque échantillon est marqué par le numéro du bovin, on sait toujours quel échantillon appartient à qui). Ils passent ensuite différentes étapes\*. Au laboratoire, 95 % des résultats sont obtenus dans les 48h! Une fois les résultats obtenus, ceux-ci doivent être traduits en statuts qui eux-même doivent être joints au passeport de chaque animal. Vu le nombre élevé d'échantillons (jusqu'à 4000/jour) les informations NE PEUVENT PAS TOUTES ÊTRE GÉRÉES en même temps. (La traduction du résultat en un statut, le couplage du statut avec le n° de l'animal, et enfin l'envoi de l'information dans Sanitrac

qui imprimera le passeport). Ça fonctionne un peu comme un flux de véhicules qui doivent passer plusieurs carrefours successifs: chaque fois que le feu devient rouge, une partie du convoi est ralentie. C'est ce qui se passe dans notre cas avec des informations qui sortent par paquets. Le système ne sait pas tout avaler en même temps. Vous ne recevez donc pas nécessairement, tous vos passeports le même jour car dans la masse, les informations peuvent être traitées à des moments différents dans la journée, voire transférées le jour suivant, avant d'être imprimées sur le passeport.

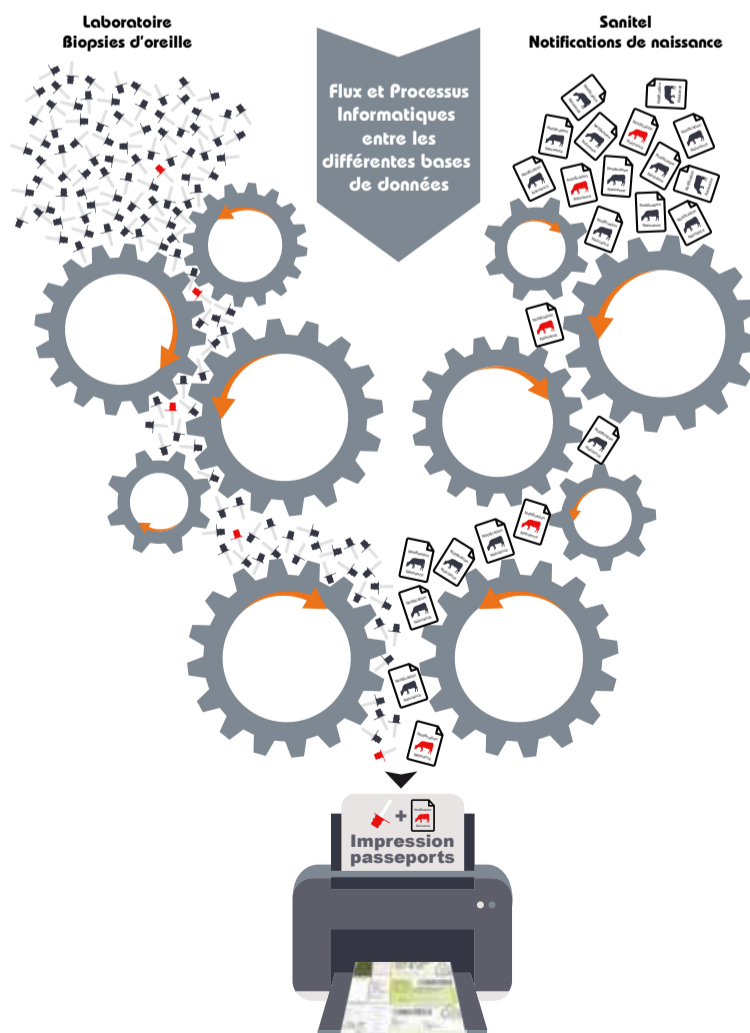
Et plus le nombre d'échantillons augmente, plus vos échantillons risquent de passer les différentes étapes à des moments distincts, tout comme un convoi peut se trouver disloqué après plusieurs feux rouges.

*\*N'hésitez pas à visualiser le parcours de vos échantillons à l'ARSIA en images, sur notre site internet, via nos vidéos.*

## Visionnez nos vidéos sur la BVD!

**Nous avons réalisé une vidéo explicative qui vous montrera comment bien utiliser la boucle BVD à biopsie d'oreille. Une seconde est consacrée au parcours des échantillons BVD dès leur arrivée à l'Arsia jusqu'à leur analyse dans nos laboratoires.**

**A ne pas rater sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be) !**



# Un cas de diarrhée épidémique porcine en Belgique



*Un premier cas de PED, diarrhée épidémique porcine a été diagnostiqué, dans le sud de la province de Hainaut, au mois de janvier 2015. Le virus a été détecté, dans une exploitation d'engraissement, après que de la diarrhée se soit déclarée chez les porcs. L'introduction du virus est probablement liée à un transport infecté. Comme aucune mortalité n'a été rapportée, il est probable qu'il s'agisse d'une souche virale modérée. Les analyses sont en cours pour le confirmer.*

Fin décembre 2014, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas avaient déjà confirmé des suspicions de PED. A chaque fois, il s'agissait aussi de variant viraux modérés et moins agressifs que ceux qu'on a pu connaître dans les années 80. Pour rappel, dans ces années-là, le virus a été souvent isolé dans les pays européens dont la Belgique. Les symptômes étaient plutôt modérés et s'observaient surtout chez les truies et les porcs en engraissement. Dans les années 90, l'incidence de la PED a singulièrement diminué en Europe et les épidémies devinrent une exception. En 1997, aucun anticorps n'était retrouvé dans les exploitations de porcs en Belgique. Plus récemment, en 2014, une étude du Veepeiler a encore confirmé qu'aucun anticorps n'était détecté dans la population porcine belge.

## Qu'est-ce que la PED ?

La PED, autrement appelée diarrhée épidémique porcine, est une maladie due à un virus, le coronavirus. Elle se reconnaît principalement à la **diarrhée aqueuse contagieuse** qui peut survenir **dans toutes les classes d'âge**. Le nombre d'animaux malades et le taux de mortalité peut varier considérablement. Ils dépendent du pouvoir pathogène de la souche virale, mais également de l'état d'immunité des animaux. Avec les souches plus agressives, l'impact peut être énorme ! Attention, vous devez savoir que le virus de la PED peut survivre longtemps dans le fumier, mais aussi dans d'autres environnements comme l'eau ou encore les aliments.

**Selon leur type, les exploitations ne sont pas touchées de la même façon.**

- Dans les **exploitations d'élevage**, l'impact est plus grand : la mortalité des porcelets, sous la mère peut atteindre 80% et plus !
  - Pour les **porcelets sevrés** et les **porcs en engraissement**, le taux de mortalité fluctue entre 1 et 5%, mais les retards de croissance consécutifs causent également des pertes importantes. Les porcs d'engraissement touchés par la maladie récupèrent habituellement après 7-10 jours.
- ⇒ La contamination d'une exploitation par la PED peut donc avoir des conséquences financières très graves, estimées jusqu'à 207 € par truie et 6,5 € par porc à l'engrais.

## Que faire en cas de suspicion ?

Lorsque vous suspectez que la PED est présente dans une exploitation, il est fortement recommandé de le confirmer par des analyses. N'hésitez pas à faire appel, à votre vétérinaire d'épidémiosurveillance. L'autopsie de porcs récemment périés ou euthanasiés peut déjà fournir des indications sur base des lésions intestinales. Une confirmation définitive ne pourra cependant être donnée que par une analyse PCR sur le contenu intestinal ou sur des matières fécales.



## Traitement et prévention



*Comme il s'agit d'une infection virale, il n'existe pas de traitement spécifique. De l'eau de boisson supplémentaire et des électrolytes peuvent être administrés pour prévenir la déshydratation provoquée par la diarrhée.*

⇒ **Les efforts doivent donc se concentrer sur la prévention (mesures de biosécurité externes) et si une épidémie se déclare, des mesures doivent être prises pour prévenir la propagation du virus (mesures de biosécurité internes).**

### Mesures de biosécurité externes : protégez votre entreprise contre l'entrée de nouvelles infections

Attention une exploitation peut être infectée par le virus de la PED, à l'occasion de l'achat d'animaux infectés. Mais tout moyen de transport accédant à l'exploitation constitue à lui seul un risque majeur d'introduction de la PED, tout comme les autres objets contaminés qui peuvent entrer dans la ferme (les vêtements des visiteurs, l'équipement, les animaux nuisibles, etc.).



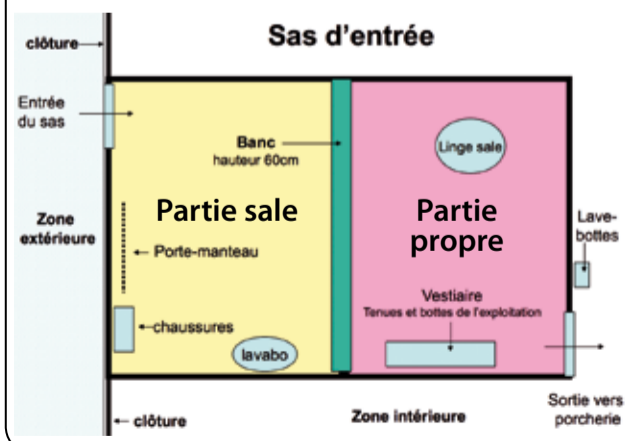
#### 1. LIMITEZ AU MAXIMUM LE NOMBRE DE VISITEURS

Si visiteurs il y a, ils doivent mettre les vêtements et bottes à leur disposition et se laver les mains avant de pénétrer dans les locaux. Ils doivent également être enregistrés au registre des visiteurs...

#### 2. UTILISEZ CORRECTEMENT LE SAS D'HYGIÈNE

**Un bon sas d'hygiène** se compose de deux parties : une partie sale et une partie propre. La séparation physique peut être facilement installée, par exemple au moyen d'un banc.

1. **La partie sale :** vous entrez avec vos vêtements et vous vous asseyez sur le banc avec les pieds côté sale. Ensuite, vous vous débarrassez de vos vêtements et chaussures, puis passez les pieds par-dessus le banc pour vous retrouver du côté propre. Enfin, lavez-vous les mains. ⇒ Vous êtes entré dans la 2<sup>ème</sup> partie.
2. **La partie propre :** ici, vous enfillez la tenue et les bottes de l'exploitation pour sortir du sas d'hygiène et entrer dans les étables.



#### 3. DEMANDEZ AUX VISITEURS DE GARER LEUR VÉHICULE À L'EXTÉRIEUR DE L'EXPLOITATION

#### 4. FAITES NETTOYER ET DÉSINFECTER LES MOYENS DE TRANSPORT et ne laissez pas le conducteur entrer dans les porcheries.

#### 5. DES ANIMAUX QUI ONT ÉTÉ CHARGÉS SUR LE CAMION NE PEUVENT EN AUCUN CAS RETOURNER DANS LES ÉTABLES

- Idéalement, installez une zone de chargement séparée (les animaux ne doivent pas être chargés à partir du couloir).
- Après le transfert des animaux, la zone de chargement et de transport doivent être nettoyés et désinfectés. Il est conseillé de porter des vêtements spécifiques pour réaliser cette tâche.

#### 6. RESPECTEZ UNE HYGIÈNE STRICTE POUR L'ENLÈVEMENT DES CADAVRES :

- Le camion ne peut pas pénétrer dans l'enceinte de l'exploitation.
- Après chaque enlèvement de cadavres, l'endroit doit être soigneusement nettoyé et désinfecté.
- Le lieu d'entreposage des cadavres doit être aussi loin que possible des locaux et idéalement en dehors de l'exploitation, à proximité des voies publiques.
- Un sol dur, bien nettoyable est une nécessité pour cet emplacement (utilisez également des vêtements spécifiques ou réalisez cette tâche en fin de journée).

#### 7. FAITES UN BON USAGE DE LA QUARANTAINE :

- Une bonne étable de quarantaine est séparée des autres locaux.
- Portez des vêtements réservés à ces locaux.
- Visitez ce local, en fin de journée.
- le principe « all-in / all-out »\* le plus strict doit être d'application.
- la période de quarantaine doit durer au moins quatre semaines.

**\*All In / All Out** signifie que pour un bâtiment donné, on introduit en une seule fois, tous les animaux (par exemple, un lot de porcs à engraisser) et on les sort tous définitivement, avant de pouvoir en réintroduire d'autres. Dès que le bâtiment est vide, on pratique un cycle « lavage-désinfection », pour tuer les bactéries et virus indésirables... Cette façon d'agir permet d'éviter qu'une infection survenue dans un lot d'animaux se maintienne dans le bâtiment, à chaque introduction d'animaux.



## Mesures de biosécurité internes

Si votre entreprise est infectée, la propagation devrait y être limitée par la mise en place et le respect d'une bonne biosécurité interne.



### 1. MAINTENIR UNE STRICTE SÉPARATION ENTRE LES COMPARTIMENTS INFECTÉS ET NON INFECTÉS

- Commencez toujours d'abord par visiter les animaux sains et visitez les compartiments touchés en dernier.
- Se laver et se désinfecter les mains entre les deux.
- Utilisez des bottes et des vêtements distincts, puis nettoyez et désinfectez-les, après chaque utilisation.
- Prévoyez un matériel spécifique qui n'est utilisé que dans la partie infectée et ensuite, nettoyez et désinfectez cet équipement, après chaque utilisation.

### 2. LUTTEZ CONTRE LES NUISIBLES

Ils peuvent introduire mais aussi propager des infections au sein de votre exploitation.

### 3. GARDEZ LES ANIMAUX DOMESTIQUES HORS DES PORCHERIES

### 4. TRAVAILLEZ TOUT EN ALL-IN/ ALL-OUT

### 5. NETTOYEZ ET DÉSINFECTEZ SOIGNEUSEMENT

L'équipement, les vêtements, les bottes, les couloirs, etc. après chaque utilisation. Mais aussi comme mentionné précédemment, les compartiments all-in / all-out à chaque fois qu'ils sont vidés : le sol mais aussi les murs, le plafond, les mangeoires et les abreuvoirs, les tuyaux, le matériel de distraction, etc.

### Un bon nettoyage comporte plusieurs étapes

- Nettoyage à sec, après avoir retiré toutes les matières organiques (fumier et les aliments non consommés).
- Trempage avec de la mousse
- Nettoyage humide : utilisation de la haute pression permet d'éliminer toute la saleté sur toutes les surfaces.
- Rinçage: rincez pour que le local soit visuellement propre.
- Séchage: laissez sécher les étales, jusqu'à ce que les flaques d'eau aient disparu, de sorte que le désinfectant ne se dilue pas dans l'eau de rinçage restant.
- Désinfection: utilisez un désinfectant approuvé et suivez les instructions du fabricant. Pour un effet optimal, il est indispensable de respecter la quantité, la concentration, le temps de contact et la température du produit utilisé.
- Rinçage: il devrait être fait avec de l'eau potable pour prévenir toute contamination par l'eau de nettoyage.
- Séchage : laissez idéalement sécher pendant plusieurs jours, les locaux vides, avant de les utiliser à nouveau.

Source d'infos [www.dgz.be](http://www.dgz.be)

## Le Député provincial Gérald Moortgat visite notre antenne de Mons

*Installée depuis plus de 6 mois, dans une aile du bâtiment de «Hainaut Vigilance Sanitaire» à Mons, notre antenne Arsia a reçu le 11 février dernier, l'amicale visite du Député provincial Gérald Moortgat.*

Quelques membres du Conseil d'Administration de l'ARSIA, ainsi que le Directeur de Hainaut Vigilance Sanitaire, Mr Christian Gérard, et le Directeur de notre Département Identification, Jean-Paul Dubois étaient présents pour l'accueillir, comme il se doit. Dans un bref discours, M.Dubois a vivement remercié Mr le Député provincial, pour son remarquable soutien à l'ARSIA. Mr Moortgat s'est réjoui de constater que grâce à son intervention, 10 employées hennuyères ont pu conserver leur emploi à proximité de leur domicile et ainsi éviter un déplacement quotidien de plus de 200 kilomètres, à destination de Ciney.

Les agriculteurs et détenteurs de bétail du Hainaut, province la plus agricole de Belgique, bénéficient d'un service de proximité, dans le

cadre de la mise à disposition du colostrum, en relais de la banque de colostrum du CER de la province de Luxembourg.

Par ses compétences en matière d'agriculture, d'économie, de santé et d'environnement, au sein du gouvernement provincial, Mr Moortgat soutient les activités de l'Arsia convaincu des nombreuses retombées pour les agriculteurs et les vétérinaires de sa province.

Ainsi, depuis plus de 10 ans, de nombreux projets ont été initiés et éprouvés dans la province de Hainaut, puis étendus à l'ensemble de la Région wallonne, voire même parfois au niveau national.

Le plus bel exemple est certainement celui de la lutte et de l'éradication de la BVD, devenue

obligatoire en Belgique, depuis ce 1<sup>er</sup> janvier : les processus de mise en œuvre ont été testés favorablement, depuis 2009, au sein d'une cinquantaine de fermes hennuyères, grâce au soutien de la députation provinciale.

Presque chaque année, de nouveaux projets proposés sont particulièrement bien accueillis pour tenter d'encadrer au mieux, et d'améliorer la santé de nos troupeaux, source de développement économique pour l'ensemble du secteur de l'élevage.

Le dernier projet en date, « les fermes de veille sanitaire » encadre une vingtaine de fermes sentinelles. Il est déjà très prometteur : il a contribué, tout récemment, à mettre en évidence, par recoupement avec les données du projet de Gestion des Avortements, la problématique des

avortons icériques, en relation probable avec la prolifération saisonnière des rongeurs, vecteurs de la leptospirose.

En terminant sa visite, Mr Moortgat a assuré l'ARSIA de la pérennité de son soutien, en émettant déjà quelques suggestions pour encore améliorer l'encadrement de l'agriculture hennuyère, notamment dans le cadre de la formation informatique, qui devient incontournable pour l'ensemble des activités économiques.

Nul doute qu'avec ses qualités visionnaires, son côté pragmatique et son sens du service, Mr le Député Provincial Moortgat offre aux agriculteurs du Hainaut les attentions qu'ils méritent.

## Indemnisation pour la destruction des volailles positives à Salmonella



Depuis 2013, la loi oblige, pour les poules pondeuses, la destruction des poussins d'un jour, positifs à Salmonella Enteritidis ou Salmonella Typhimurium. Cette obligation était déjà en vigueur pour les volailles reproductrices. Dans ces 2 cas, le Fonds budgétaire pour la santé et la qualité des animaux et des produits animaux, paie une indemnisation pour la perte de valeur occasionnée.

L'AR du 27/04/07 relatif à la lutte contre les salmonelles chez les volailles impose des mesures que vous pouvez consulter sur notre site.

Pour plus d'infos [www.arsia.be](http://www.arsia.be)

### Demande d'une indemnisation pour la destruction d'un lot de volailles reproductrices, de poussins d'un jour (poules pondeuses) ou des œufs à couver déjà couvés ou non couvés, positifs pour des salmonelles zoonotiques.

Le détenteur doit faire parvenir les documents suivants, à l'attention du SPF Santé publique :

1. Document de l'Agence : notification du résultat positif
2. Document de l'Agence : notification de résultat positif de l'analyse de confirmation (si demandé)
3. Le compte-rendu complet des analyses
4. Les données du poulailler ou d'autres documents reprenant les données des animaux (date de naissance, nombre d'animaux au moment de la mise en place, etc...)
5. Facture de la vente des volailles abattues (le cas échéant)
6. Facture de la vente des œufs à couver, à l'industrie de transformation (le cas échéant)
7. Document de l'AFSCA attestant le nombre des œufs à couver canalisés vers Rendac ou vers l'industrie de transformation
8. Document du transport chez Rendac ou document Rendac
9. Document Excel pour la demande effective (remplir les données du propriétaire et les données bancaires pour le paiement - modèle sur demande par mail)

Nous vous remercions d'envoyer tous ces documents par mail à [erik.pottie@gezondheid.belgie.be](mailto:erik.pottie@gezondheid.belgie.be), ou par post à l'adresse ci-dessous:

- SPF Santé publique  
Eurostation II  
Bureau 07D 010 à l'attention d'Erik Pottie  
Place Victor Horta, 40 bte 10  
1060 Bruxelles

Le détenteur perd tout droit à l'indemnité, si la vaccination obligatoire conformément à l'arrêté royal du 27/04/07, n'a pas été effectuée ou a été effectuée de façon incomplète.

Source d'infos :

Dr Eva Pierré, vétérinaire nationale Salmonella volailles

# Gps diarrhée du jeune veau

Le projet « diarrhée du jeune veau » se termine fin mai. Les données récoltées depuis une année, sur le terrain, nous donnent déjà des informations utiles pour vous éleveur, confronté régulièrement aux problèmes de diarrhées du jeune veau.

Pour rappel, l'objectif de ce projet est double: premièrement faire le point sur les agents pathogènes les plus fréquemment rencontrés, deuxièmement confirmer l'efficacité des antibiotiques utilisés et analyser les habitudes des éleveurs en matière de traitement. Pour ce faire, le projet offre, à tout éleveur qui le souhaite, la possibilité de réaliser une analyse des matières fécales de 2 veaux de moins d'un mois. C'est gratuit pour autant que l'éleveur réponde à une enquête sur la manière de

soigner ses veaux. Les principaux pathogènes responsables des diarrhées chez les jeunes bêtes sont testés via le kit « diarrhée du jeune veau »: bactéries, rotavirus, coronavirus et cryptosporidium. Pour profiter de la remise « GPS », il vous suffit de nous faire parvenir, via votre vétérinaire, les échantillons accompagnés du formulaire d'enquête complété. Ce dernier nous renseigne sur les circonstances d'apparition des diarrhées.

Les données actuelles nous confirment que

les antibiotiques les plus utilisés de manière systématique chez le jeune veau, dans les troupeaux concernés par des problèmes récurrents de diarrhée du jeune veau sont la colistine, les fluoroquinolones et les céphalosporines de 3<sup>ème</sup> voire de 4<sup>ème</sup> génération. Ces molécules, considérées comme de « véritables bombes », devraient au contraire être utilisées de manière raisonnée. En effet, à force d'utiliser des antibiotiques, on crée des résistances... Et nous le voyons bien, ces médicaments deviennent de



moins en moins efficaces. Lorsque, dans votre ferme, les germes seront devenus résistants à tous ces antibiotiques, vous n'aurez plus l'occasion de lutter efficacement contre les infections ! Il est sans doute encore temps de changer vos habitudes.

Afin d'illustrer nos propos, les graphiques vous renseignent sur l'importance des résistances aux antibiotiques observées parmi les *Escherichia coli* isolés par le kit diarrhée du jeune veau.

Par exemple, on observe que 50% de ces bactéries se sont montrées résistantes aux fluoroquinolones, ce qui signifie que, dans une ferme sur deux, le germe résiste déjà à l'antibiotique.

Parmi les exploitants qui donnent des antibiotiques de manière systématique aux jeunes veaux pour diminuer voire éviter les troubles digestifs :

- 16% utilisent des fluoroquinolones. Or, comme expliqué plus haut, dans une ferme sur deux, l'*Escherichia coli* isolé est résistant à cet antibiotique (50% de résistance).

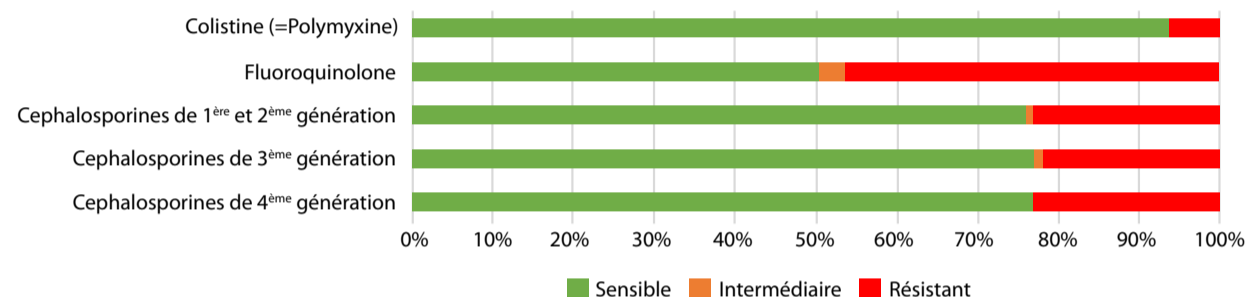
⇒ Le traitement est donc inutile dans une ferme sur deux !

- Un peu moins de 10% utilisent des céphalosporines de 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> génération. Or, dans une ferme sur quatre, l'*Escherichia coli* isolé est résistant à cet antibiotique. De plus, les anciennes générations de céphalosporines (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations) présentent plus souvent une efficacité contre ce germe.

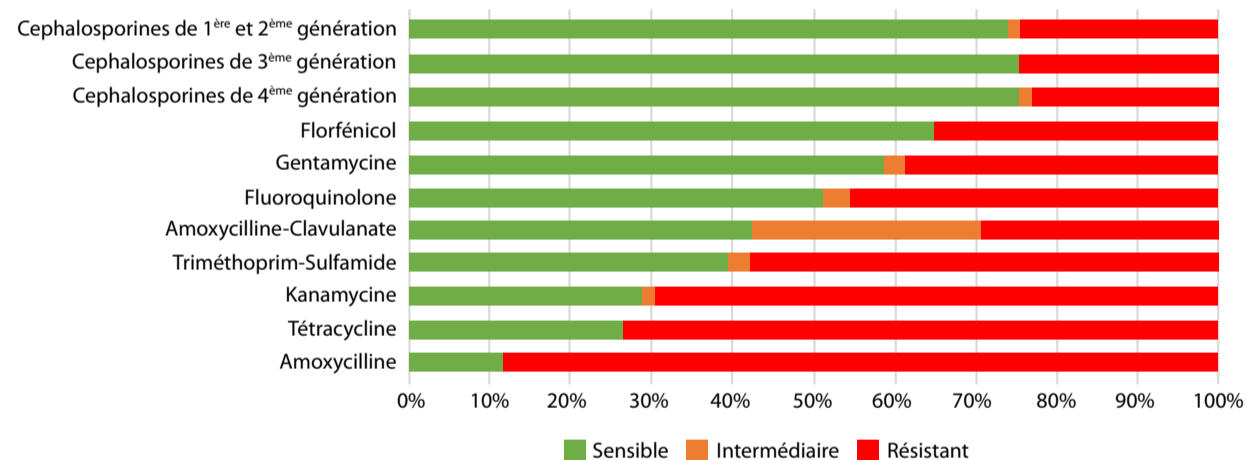
⇒ On peut se poser la question de l'intérêt d'utiliser des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> générations par rapport aux 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> générations... Et pour le portefeuille !

- Plus de 30% utilisent de la colistine. Or presque 1 ferme sur 10 montre déjà des résistances, il est donc intéressant d'utiliser cette « arme » en dernier recours, d'autant plus que des alternatives existent avec d'autres antibiotiques, comme nous l'indique le graphique 2. Par exemple, la Gentamycine est un antibiotique très bon

**Graphique 1 : Pourcentage des *E. coli* isolés par le kit diarrhée du jeune veau résistant aux antibiotiques (en rouge)**



**Graphique 2 : Quand il est sensible à la colistine, pourcentage des *E. coli* isolés résistant à d'autres antibiotiques par le kit diarrhée du jeune veau**



marché, il fonctionne dans 6 fermes sur 10. Le germe s'est également montré sensible à l'association « amoxicilline-clavulanate » dans presque une ferme sur deux.

Enfin, il est nécessaire de vous rappeler qu'un antibiotique ne tue pas les virus tels que les rotavirus et les coronavirus. Son utilisation peut malgré tout être justifiée pour limiter les

surinfections bactériennes qui pourraient aggraver la diarrhée.

## Comment diminuer voire éviter les diarrhées chez mes jeunes veaux ?

L'expérience confirme que les veaux non stressés, correctement nourris et logés qui ont reçu un colostrum de qualité en suffisance sont, dans la majorité des cas, résistants aux agents infectieux responsables de la diarrhée ; à moins que ceux-ci, s'avèrent particulièrement nombreux ou virulents. Comme nous le montre le graphique ci-joint, les infections multiples ne sont pas rares, ce qui aggrave la sévérité de la maladie.

Si les troubles digestifs de vos jeunes veaux sont récurrents, nous vous conseillons tout d'abord de revoir le management général autour du jeune veau : prise/qualité du colostrum, diminution des courants d'air, mise en lot des veaux,... Demandez conseil à votre vétérinaire.

### CONNAÎTRE SES ENNEMIS POUR MIEUX LES COMBATTRE !

La recherche de l'agent pathogène responsable est aussi bien évidemment utile, particulièrement lorsque le traitement anti-infectieux s'avère peu, voire non efficace. Le traitement est un échec, si à la fin de celui-ci, aucune amélioration n'est notée ou si une rechute apparaît.

### EN PRATIQUE, UN BON PRÉLÈVEMENT

De manière générale, le meilleur prélèvement est celui qui a été réalisé le jour qui précède le début de la diarrhée, avant tout traitement.

Il est évident que tout traitement,

particulièrement par un antibiotique, peut avoir des répercussions sur le résultat d'un test, notamment la culture bactérienne (*E. coli*, *Salmonella*,...). **Il est donc important d'éviter, autant que possible, de prélever les matières fécales d'un veau traité.**

1. Prélever des matières fécales, sur un veau cliniquement sain, quelques jours avant l'âge habituel d'apparition de la diarrhée.
2. Jour après jour, remplacer l'avant-dernier prélèvement conservé au frigo, par le dernier en date.
3. Lorsque la diarrhée se déclare, envoyer l'échantillon de matières fécales non diarrhéiques de la veille au laboratoire.

Le projet prendra fin ce 31 mai 2015, n'hésitez pas à en profiter. Pour participer, il vous suffit de commander un kit via votre vétérinaire. Il sera alors déposé chez lui, via le service de ramassage.

### PLUS D'INFOS

**Dr Julien Evrard**

- [gps@arsia.be](mailto:gps@arsia.be)
- 083/23.05.15 (option 9)